



Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Les partenariats publics/privés et les politiques sociales au Québec¹

Pourquoi parler des PPP sociaux dans le cadre des Rendez-vous de la solidarité ?

Dans le cadre des volets régionaux des *Rendez-vous de la solidarité*, initiés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la présence de plus en plus importante des partenariats publics/privés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales au Québec devrait impérativement être abordée. D'une part, il est notamment question du rôle des partenaires privés dans le document de consultation du Ministre, notamment dans la partie intitulée « *Chercher la conjugaison du développement social et du développement économique* »². D'autre part, les projets qui ont été initiés jusqu'à maintenant (notamment « Québec enfants » et « Québec en forme ») disent vouloir miser sur la « mobilisation des communautés ». Ces initiatives sont d'ailleurs souvent très présentes au sein des structures de concertation locales et régionales. Or, plusieurs groupes sociaux qui siègent sur ces tables de concertation ont déjà exprimé d'importants irritants par rapport aux façons de fonctionner de la part des promoteurs de ces initiatives, notamment en ce qui a trait au respect des processus démocratiques.

Les *Rendez-vous de la solidarité* régionaux devraient donc être une excellente occasion, pour les groupes qui représentent les personnes en situation de pauvreté, de faire valoir leur point de vue et de rappeler qu'une véritable lutte à la pauvreté devrait d'abord passer par une amélioration du revenu des personnes plutôt que par des interventions visant à gérer les conséquences de la pauvreté.

Le projet de loi 7 : Qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de son budget 2008-2009, le gouvernement du Québec annonçait la création d'un nouveau fonds de 400 millions de dollars, sur dix ans, pour le développement des enfants de 0 à 5 ans en situation de vulnérabilité. Ce fonds prévoit financer des actions et des projets afin, notamment, d'augmenter l'intervention précoce et soutenue auprès des enfants et d'améliorer le soutien aux parents sous diverses formes, pour mieux les outiller afin de favoriser le développement des enfants. Au printemps 2009, le ministre de la Famille, Tony Tomassi, déposait le projet de loi 7 : *Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants*. Une commission parlementaire, à laquelle un certain nombre de groupes communautaires a participé,

¹ Pour plus d'information sur les fonds publics/privés, visitez le site de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) au www.fafmrq.org. Vous y trouverez notamment le mémoire déposé par la Fédération dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 7 ainsi que le *Bulletin de liaison* d'octobre 2008, Vol. 33, no. 2, qui portait entièrement sur les fonds publics/privés.

² « Les Rendez-vous de la solidarité 2009. Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cahier de consultation pour les régions. », pp. 18-19.

a suivi par la suite et nous attendons toujours de connaître le destin du projet de loi.

Déjà, en 2004, la Fondation Chagnon incitait le gouvernement à investir dans ses programmes d'intervention par la création de fonds publics/privés (dans la majorité des cas, le gouvernement investit presque la moitié des argents). En 2004, le gouvernement avait signé une entente de cinq ans totalisant plusieurs millions. En 2006, une autre entente de 400 millions de dollars, sur dix ans, était signée avec la Fondation Chagnon pour la promotion de saines habitudes de vie (dont 200 millions provenant du gouvernement).

Des enjeux démocratiques

Ces façons de faire posent de sérieuses questions, notamment aux plans politique et démocratique. N'est-il pas questionnant que les fondations privées réussissent à engager des fonds publics dans ce qu'elles décident être important pour la société, selon leurs valeurs, leur vision ? Qu'un donateur privé détermine lui-même les priorités d'actions liées à ses propres investissements est certes légitime, mais que le mode de financement qui implique une contribution considérable de la part de l'État, le mène à décider également des priorités gouvernementales apparaît comme un accroc important aux processus démocratiques. Cette façon de faire est d'autant plus questionnable dans un contexte où les projets mis de l'avant par le biais de ces initiatives visent particulièrement les familles en situation de pauvreté. Or, on fait ici le choix de tenter de contrôler les effets de la pauvreté chez les enfants et leurs familles plutôt que de s'attaquer à la pauvreté elle-même.

Des impacts sur les communautés et les organismes

D'autres questions se posent également en ce qui a trait aux impacts des projets mis en place pour les organismes qui font déjà un travail important auprès des familles. D'une part, le fait d'investir des centaines de millions de dollars dans la création de nouveaux projets alors que les groupes communautaires déjà en place revendiquent depuis de nombreuses années une plus grande reconnaissance et un meilleur financement représente, pour plusieurs, un irritant majeur. D'autre part, bien que ces projets disent vouloir faire appel à la « mobilisation des communautés », ils semblent trop souvent faire fi des concertations déjà existantes, soit en créant leurs propres structures de concertation, soit en imposant leur propre mode de fonctionnement aux structures déjà existantes. Ces façons de faire donnent lieu à des rapports souvent difficiles entre les porteurs de projets et les organismes qui doivent composer avec ces nouvelles initiatives, et ce, pas toujours dans un contexte de rapports égaux.

Des impacts sur les personnes et les familles en situation de pauvreté

Mais, par dessus tout, ce sont d'abord les impacts sur les personnes et les familles visées par les interventions qu'on prévoit mettre en place qui doivent faire l'objet de notre plus grande attention. Rappelons que les enfants auprès desquels on entend intervenir vivent majoritairement au sein de familles en situation de pauvreté. Or, il nous apparaît essentiel de bien saisir les fondements théoriques et idéologiques à l'origine de ce type d'interventions et s'assurer qu'on ne fasse pas porter les poids des problèmes sur le dos des familles sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. Par ailleurs, ne devrait-on pas questionner les décisions politiques qui mènent à investir plusieurs centaines de millions de dollars dans des interventions qui visent à circonscrire les effets de la pauvreté plutôt qu'à réduire la pauvreté elle-même ?

En terminant, rappelons l'absence de place accordée à la parole des personnes en situation de pauvreté dans ce genre d'approche. « *Le règne des experts mène souvent à l'impression que la société est organisée entre ceux qui savent et qui donnent, et ceux qui ne savent pas et qui reçoivent. (...) L'estime de soi se développe lorsqu'on a la chance de donner ET de recevoir plutôt que de se cantonner seulement dans l'un ou l'autre. (...) il y a une énorme différence entre "veiller sur" le bien-être des familles et les "surveiller" »*³.

³ Lemay, Céline, « Dans ressource, il y a source. », in *Périscoop*, Vol. 9, no. 1, avril 2005.